République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 À 10H

Centre administratif de l'Eurométropole
Salle des conseils
Convocation du 16 septembre 2020

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	25 titulaires 9 suppléants

Délibération n°366 du Comité syndical

8. <u>Désignation des trois représentants du syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS</u>

Le Syndicat mixte est membre de l'ADEUS. À ce titre, il dispose de trois sièges à l'assemblée générale, dont un siège en Conseil d'Administration et en Bureau en qualité de Premier Vice-président de l'Agence.

Le comité syndical
sur proposition de la Présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Désigne pour siéger dans les instances de l'ADEUS :

- Monsieur Xavier ULRICH
- Monsieur Alain NORTH
- Monsieur Stéphane SCHAAL

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 29 SEP. 2020
La publication le 29 SEP. 2020
Strasbourg, le 29 SEP. 2020

PREFECTURE
DU BAS-RHIN
29 SEP. 2020
DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

La Présidente
Pia IMBS